

# Société Française d'Abord Vasculaire S.F.A.V.

*Président*  
P. BOURQUELOT

*Vice-Présidente*  
J. PENGLOAN

*Trésorier*  
L. TURMEL-RODRIGUES

*Secrétaire*  
Th. POURCHEZ

*Conseil d'Administration*  
E. BRESSON  
P. BUGNON-BOULENGER  
D. FABRE  
G. FRANCO  
G. JEAN  
F. LE ROY  
A. RAYNAUD

*Secrétariat*  
CR2 Conseil  
60, rue du Dessous des Berges  
75013 Paris-France  
Tel + 33(0)1 53 79 05 05  
Fax + 33(0)1 53 79 26 88  
contact@cr2conseil.org

*Site Web*  
www.sfav.org



Paris, le 15 avril 2005

## La lettre de la SFAV

### URGENT- SPECIAL CCAM- URGENT- SPECIAL CCAM- URGENT-

La nouvelle nomenclature, la **Classification Commune des Actes Médicaux**, qui régira à court terme les remboursements *à la fois dans le public et le privé*, est disponible depuis le 12 mars sur le site [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr) rubrique « nomenclatures » puis « CCAM ».

Une première lecture a fait apparaître des anomalies majeures dans les projets de remboursement des procédures chirurgicales et radiologiques relatives à nos abords d'hémodialyse, tant dans la hiérarchisation des actes que dans la rémunération brute de chaque acte.

Il est évident que les « experts » consultés en toute bonne foi par le Ministère de la Santé étaient non seulement incompetents dans notre domaine mais de surcroît non désireux de demander l'avis de référents compétents puisque par exemple aucun membre du Bureau de la SFAV n'a été consulté, tant soit peu récemment.

Il faut bien avoir présent à l'esprit que cette nouvelle nomenclature est l'occasion exceptionnelle d'obtenir le remboursement au juste prix de tous les actes techniques réalisés et d'en finir avec les sur comme les sous-cotations. La nécessité d'obtenir une « vérité des prix » applicable au secteur public comme au secteur privé gommara par ailleurs les distorsions de concurrence qui faisaient que des procédures obligatoirement déficitaires avec l'ancienne nomenclature ne pouvaient être envisageables que dans les hôpitaux publics.

Des courriers sont déjà partis pour informer les tutelles des graves anomalies constatées en radiologie mais il faut d'urgence répertorier TOUTES les anomalies contenues dans cette nouvelle nomenclature qui peut encore être modifiée jusqu'au 30 juin.

Les modifications tarifaires seront d'autant plus faciles à défendre que nous serons en mesure de fournir la durée moyenne de chaque examen, le personnel et le coût moyen des consommables à usage unique nécessaire à sa réalisation.

Par exemple jusqu'à ce jour, une dilatation de fistule artério-veineuse réalisée dans le privé était payée sur une triple base : le « KC » qui représentait le remboursement du travail technique de dilatation, le « Z » qui payait la salle d'angiographie et son personnel, et les « FSO » en règle touchés par la clinique qui devaient payer tout l'environnement de « bloc opératoire », ce qui incluait le salaire des panseuses et le matériel à usage unique (champs stériles, aiguilles, introducteurs, guides, sondes, ballons de dilatation, manomètres, etc...). Ces 3 composantes se retrouvent sous forme de codes dans la nouvelle nomenclature mais il faut bien veiller à ce qu'aucune des 3 composantes ne soit sous-(ni sur-) estimée.

**Merci de nous adresser au plus vite vos remarques, 1<sup>er</sup> mai dernier délai, car le temps presse.**

Envoyez ces remarques à :

[pbourquelot@magic.fr](mailto:pbourquelot@magic.fr) et [tpourchez@nordnet.fr](mailto:tpourchez@nordnet.fr) pour la chirurgie et l'anesthésie  
[pengloan@med.univ-tours.fr](mailto:pengloan@med.univ-tours.fr) pour la néphrologie  
[luc.turmel@wanadoo.fr](mailto:luc.turmel@wanadoo.fr) pour la radiologie et l'imagerie en général

Nous essaierons ensuite d'en faire la synthèse avant de transmettre à la commission de la nomenclature dont on peut espérer qu'elle souhaitera nous auditionner.

**Merci aussi d'envoyer, dès réception de cette lettre, à [contact@cr2conseil.com](mailto:contact@cr2conseil.com), un e-mail permettant d'actualiser votre adresse e-mail.**